

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

« Préparation à l'examen d'habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de Taxi »

Contexte :

L'accès à la profession de conducteur de voiture de Taxi subordonné à la réussite d'un examen, comprenant des épreuves théoriques d'admissibilité et une épreuve pratique d'admission. Cet examen vise à évaluer le respect de la condition d'aptitude professionnelle requise, mentionnée à l'article L. 3120-2-1 du code des transports, qui consiste à être en capacité d'assurer dans des conditions de confort et de sécurité le transport de passagers, dans le respect des règles applicables à sa profession et à être en capacité d'informer de manière claire les passagers sur la facturation des courses. Il est organisé par les chambres de métiers et de l'artisanat.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la réglementation du transport public particulier de personnes
- Maîtriser les éléments de base en matière de gestion générale
- Maîtriser toutes les facettes de la sécurité routière
- Être capable de s'exprimer et de comprendre la langue française
- Être capable de comprendre et de s'exprimer en anglais (niveau A2) dans le cadre de la prise en charge d'un client étranger
- Maîtriser les compétences principales de la connaissance du territoire et réglementation locale
- Maîtriser les compétences portant sur la réglementation nationale de l'activité taxis ainsi que sur la gestion propre à cette activité
- Maîtriser les caractéristiques principales d'une conduite alliant maîtrise, confort, sécurité et respect du code de la route
- Être en mesure d'élaborer un parcours d'un point de prise en charge jusqu'au lieu d'arrivée du client tout en communiquant des informations touristiques
- Adopter une posture adéquate et être en mesure de facturer et faire payer sa course au client
- Gérer les séances de questions / réponses
- Gérer les imprévus, les critiques et les tentatives de déstabilisation

Durées : 5 heures minimum de formation en distanciel (Présentation, contenus vidéos et QCM)
10 heures minimum de formation en autonomie grâce à notre manuel de formation

Public : toutes personnes souhaitant passer l'épreuve d'habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de Taxi.

Prérequis :

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat autorise l'inscription à un examen Taxi sous réserve d'un casier judiciaire B2 vierge, et de justifier d'au moins 3 années de permis de conduire.
Maîtrise de l'anglais au niveau A1 conseillée.

CLFFORMATION

31 rue d'Armagnac - 33800 SPACES BORDEAUX EURATLANTIQUE

SIRET 914 063 870 000 10

contact@clf-formation.fr

Document en date du 07/11/2023 Version 3 2023 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75331445033

Auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine Préfet de la Gironde Agrément 22-002

PROGRAMME DETAILLE

Introduction

A - Présentation de la formation

- L'équipe pédagogique : présentation des formateurs référents par module, présentation de l'équipe pédagogique, l'annuaire des contacts supports à la formation
- La plateforme d'apprentissage et de révision : connexion, utilisation, que faire en cas de difficultés
- Le manuel de formation
- La préparation de la partie pratique

B - Rappel des conditions de passage de l'examen en vue de l'habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de Taxi

- Les attendus du référentiel
- L'inscription à l'examen
- L'examen théorique : modalités d'évaluation, grille de notation et admissibilité
- L'examen pratique : modalités d'évaluation, grille de notation et admissibilité
- La demande d'édition de la carte professionnelle

I – Préparation des épreuves théoriques

A - La Réglementation du Transport Public Particulier de Personnes (T3P)

Acquérir les compétences communes à la maîtrise de la réglementation

- La réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues ;□□
- La réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers ;□□
- Les obligations générales relatives aux véhicules ;□□
- Les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue ;□□
- La composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels ;□□
- Les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;□□
- Les obligations du conducteur, en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;□□

CLFFORMATION

31 rue d'Armagnac - 33800 SPACES BORDEAUX EURATLANTIQUE

SIRET 914 063 870 000 10

contact@clf-formation.fr

Document en date du 07/11/2023 Version 3 2023 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75331445033

Auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine Préfet de la Gironde Agrément 22-002



CLF

F O R M A T I O N

- Les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et nu véhicule ;□□
- Les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que 1es voies et délais de recours ;□□
- Les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;□□
- La réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande ;□□
- Les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé ;□□
- Les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.□□

□

Acquérir les compétences spécifiques à la réglementation nationale spécifique des Taxis

- Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique ;□□
- Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales ;□□
- Connaître le régime des autorisations de stationnement ;□□
- Connaître les règles de tarification d'une course taxi ;□□
- Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).□□
- Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) ;□□
- Connaître la réglementation relative à la taxe de stationnement.□□

□

□

B - La Sécurité routière

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...)□□
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolisme, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue□□
- Les principes de Conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement□□
- Savoir les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones□□
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules□□ ;
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...)□□
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel ;□□
- Connaître les sanctions des infractions au code de la route ;□□
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis)□□
- Savoir prendre en charge les passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.□□

CLFFORMATION

31 rue d'Armagnac - 33800 SPACES BORDEAUX EURATLANTIQUE

SIRET 914 063 870 000 10

contact@clf-formation.fr

Document en date du 24/01/2023 Version 2 2023 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75331445033

Auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine Préfet de la Gironde Agrément 22-002

C - La Gestion d'entreprise

Acquérir les compétences communes à la gestion d'entreprises

- Les obligations et documents comptables ;□□
- Les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables□□
- Les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité□□
- Les principes de l'amortissement.□□
- Les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, SARL, SASU)□□
- Les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).□□
- Les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.□□
- Les différentes formalités déclaratives.□□
- La composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.□□
- Les différents régimes sociaux (régime général, régime des indépendants ; comprendre les vieillesse, le chômage, cotisation...).□□

□

D - Français

Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports.

Comprendre et s'exprimer en français pour :

- Accueillir la clientèle ;□□
- Comprendre les demandes des clients ;□□
- Interroger les clients sur leur confort ;□□
- Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport ;□□
- Prendre congé des clients.□□

□

E - Anglais

Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, pour :

- Accueillir la clientèle ;□□
- Comprendre les demandes simples des clients ;□□
- Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle ;□□
- Tenir une conversation très simple durant le transport ;□□
- Prendre congé des clients.□□

□

F – Connaissance du territoire et réglementation locale

- Maîtriser le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers ;□□
- Maîtriser la réglementation locale en vigueur.□□

CLFFORMATION

31 rue d'Armagnac - 33800 SPACES BORDEAUX EURATLANTIQUE

SIRET 914 063 870 000 10

contact@clf-formation.fr

Document en date du 24/01/2023 Version 2 2023 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75331445033

Auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine Préfet de la Gironde Agrément 22-002

II – Préparation théorique de l'épreuve pratique

A – Conduite et sécurité

Conduire en sécurité et respecter le code de la route

- Intégrer son véhicule dans la circulation sur les différents types de réseaux et d'environnements routiers (agglomérations denses, routes hors agglomérations, voies rapides, autoroutes) ;□□
- Respecter l'ensemble des règles du code de la route en circulation : signalisation, limitations de vitesse, priorités, usage des voies, croisements, dépassements... ;□□
- Rechercher visuellement les informations : regarder, percevoir et tirer les informations sur les situations de conduite, contrôler dans les rétroviseurs, contrôler des angles morts en vision directe... ;□□
- Analyser les situations de conduite et prévoir leurs évolutions (détecter les indices utiles, comprendre les intentions des autres usagers...) ;□□
- Adapter l'allure aux circonstances (type et état de la route, densité de circulation, conditions météorologiques) ;□□
- Respecter les distances et marges de sécurité ;□□
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues) ;□□
- Appliquer les principes d'écoconduite□□

□

Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers

- Utiliser de manière souple et rationnelle les commandes du véhicule :□□
 - Lors des changements d'allure (utilisation des freins et de l'accélérateurs),
 - Lors des changements de direction (maniement du volant, trajectoire),
 - Lors des changements de vitesse (sauf si boîte de vitesses automatique) ;
- Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions afin d'éviter les décélérations ou changements de directions brutaux (ajustement de l'allure à l'approche d'un feu tricolore, anticipation des décélérations...)□□

□

Prise en charge et dépose des clients et de leurs bagages

- Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement ;□□
- Assurer la sécurité de l'arrêt par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse...) ;□□
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles...) ;□□
- Se faire héler en circulation par des clients dans le cadre de la maraude et s'arrêter en toute sécurité pour les prendre en charge ; Le cas échéant (dans la mesure où la réglementation le permet), utilisation des voies réservées à la circulation des véhicules des services réguliers de transports en commun.□□

CLFFORMATION

31 rue d'Armagnac - 33800 SPACES BORDEAUX EURATLANTIQUE

SIRET 914 063 870 000 10

contact@clf-formation.fr

Document en date du 24/01/2023 Version 2 2023 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75331445033

Auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine Préfet de la Gironde Agrément 22-002

B – Relation client

Avoir une présentation générale et attitude adaptées

- Avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale ;
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, accueil des personnes à mobilité réduite...) ;
- Être discret, courtois et respectueux du client.

Savoir accueillir le client, se comporter durant le parcours et prendre congé

- Accueillir le client lors de sa montée dans le véhicule, de façon adaptée à l'activité
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret ;
- Veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio...) ;
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité.

Savoir vérifier l'état du véhicule avant et après la prestation

- Veiller au bon état et à la propreté du véhicule

C – Construction du parcours et accompagnement touristique

Savoir élaborer et suivre un parcours

- Elaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients ;
- Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire) et utiliser un plan ou une carte routière ;
- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillages, travaux...) ;
- Construire immédiatement, en réponse à la demande du client pris en charge, l'itinéraire le plus adapté en s'appuyant sur la connaissance du territoire ;
- Connaître et savoir appliquer la réglementation locale de l'exploitation des taxis

Savoir délivrer des informations touristiques et pratiques

- Délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristique situés à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux, etc.)

D- Facturation et paiement

Savoir établir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement

- Calculer le prix de la course / de la mission ;
- Etablir les documents (facture...) ;
- Encaisser le paiement, notamment avec le terminal de paiement électronique ;

Savoir utiliser les équipements spéciaux des taxis

- Utiliser des équipements spéciaux (compteur horokilométrique, dispositif lumineux, plaque, horodateur, imprimante) et le terminal de paiement électronique (TPE) et contrôler leur bon fonctionnement ;
- Connaître la tarification locale applicable ;
- Calculer le coût estimatif d'une course en fonction de la durée, de la distance et des aléas de la circulation.

Moyens pédagogiques et techniques

- Plateforme d'apprentissage en ligne accessible sans interruption.
- Manuel de formation adaptés à tous
- Accompagnement synchrone de nos formateurs et de notre responsable pédagogique illimité
- Apports théoriques, QCM, examens blancs

CLFFORMATION

31 rue d'Armagnac - 33800 SPACES BORDEAUX EURATLANTIQUE

SIRET 914 063 870 000 10

contact@clf-formation.fr

Document en date du 24/01/2023 Version 2 2023 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75331445033

Auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine Préfet de la Gironde Agrément 22-002

□

Modalités d'évaluation et de certification

- Questionnaire de positionnement et d'analyse des besoins, au début de la formation ;□□
- QCM, examens blancs pour évaluer les acquis tout au long de la formation□□
- Examen d'habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de Taxi□□
- Feuilles de présence□□
- Relevés de connexion sur la plateforme d'apprentissage□□
- Formulaire d'évaluation de la formation.□□
- Certificat de réalisation□□

□

□

Conditions d'accès :

Formation accessible dans un délai de 15 jours ouvrés, aménageable sur demande à un public en situation de handicap. Pour toutes demandes adressez un mail à contact@clf-formation.fr

Lieu de la formation :

La formation est réalisée en distancielle pour la préparation à l'examen.

Prix :

Le prix est de 650 € nets de TVA